

Comment je dédouane en deux temps avec DELTA IE ?

Mes actions :

Étape 1 : Je détiens une autorisation de déclaration simplifiée (SDE) dans l'application CDS-TP

Étape 2 : Je dépose la déclaration simplifiée dans DELTA IE

Étape 3 : Je dépose dans DELTA IE la déclaration complémentaire (réconciliation). 2 types :

Liquidation : report de paiement

Générale



10 jours à compter du lendemain du BAE de la DSI

Périodique



10 jours à compter du lendemain de la fin de la période de globalisation (mensuelle, journalière, décadaire)

Exemple

Trois DS sont déposées : le 01/01, le 05/01 et le 20/01. Quand doivent-elles faire l'objet d'une déclaration complémentaire ?

Date de complétion	Déclaration générale	Déclaration périodique avec période de globalisation de 1 mois autorisée périodique
DS du 01/01	11/01 max.	10/02 max.
DS du 05/01	15/01 max.	10/02 max.
DS du 20/01	30/01 max.	10/02 max.

Si je n'ai pas respecté le délai prévu dans mon autorisation

Mes actions :

Je dépose dans DELTA IE une déclaration standard de régularisation

Liquidation : Paiement au comptant